

le terrain de Hanao Viriamu Uax jusqu'à celle de Taramua sur environ
quinze brasses. Uaxatitua a-Hiapo est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Uaxatitua a-Hiapo.

457. Noumanu. S'étend depuis le terrain de Nioisfau jusqu'à celle de Hanao
sur environ cent cinquante brasses. Il s'étend aussi depuis le pays de Hanao
de Hanao jusqu'au sommet de la montagne sur environ trois cents
vingt brasses. Uaxatitua a-Hiapo est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Uaxatitua a-Hiapo.

458. Hacamau. S'étend depuis le terrain de Taramua jusqu'à celle de Hanao
sur environ cent brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de Hanao jus-
qu'à la limite qui sépare Uax, sur environ cent brasses. Uaxatitua
a-Hiapo est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Uaxatitua a-Hiapo.

459. Paaxahua. S'étend depuis la limite de Romua jusqu'à le terrain de Hanao
sur environ vingt cinq brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain
de Taramua jusqu'à celle encore de Taramua sur environ vingt cinq
brasses. Pito a-Letito est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Pito a-Letito.

460. Uaxpaxpua. S'étend depuis la limite de Uaxatitua a-Hanao jusqu'à
celle encore de Uaxatitua a-Hanao sur environ quinze brasses. Il s'étend
aussi depuis le terrain de Hanao jusqu'à la limite de Romua sur environ
trois brasses. Pito a-Letito est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Pito a-Letito.

461. Paspaacua. S'étend depuis le terrain de Hanao jusqu'au sommet de la mon-
tagne sur environ trois cents brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de Uaxatitua
a-Hanao jusqu'à celle de Hanao sur environ deux cents brasses. Pito a-Letito est
le propriétaire de ce terrain. Signé: Pito a-Letito.